

MA COTISATION

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DES AVANTAGES DE LA SECTION AVICOLE

Tout éleveur de volailles, qu'il soit indépendant ou contractualisé, spécialisé ou en production mixte, peut adhérer à la section pour bénéficier des services proposés.

Forfait élevage
36,14 €HT/an



**Cotisation proportionnelle
à la surface de mes bâtiments**
28,33 €
pour 1000 m² de surface de bâtiment

Qu'est ce que

LA SECTION AVICOLE GDS BRETAGNE ?

La section avicole a pour vocation de répondre aux besoins des adhérents en les accompagnant avec recul et objectivité dans la gestion et la maîtrise sanitaire de leur élevage.

Elle permet également aux adhérents se tenir informés sur les pathologies aviaires d'actualité (influenza aviaire, salmonelles)

L'accompagnement de la section s'adapte à tout profil d'éleveur, qu'il soit indépendant ou contractualisé, spécialisé avicole ou en production mixte.

Dans cette volonté de répondre à des besoins diversifiés en fonction des profils, le conseil de la section met un point d'honneur à ce que la diversité des élevages avicoles bretons soient représentés et entendus.



CONTACTS

DE LA SECTION AVICOLE

> **Estelle VILLEGER**

Référente technique section avicole
06 28 51 59 33

> **Laurence COULAN**

Assistante de la section avicole
02 96 01 37 03

TOUTES LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES

(CGV, conditions d'adhésion et d'accompagnement financier) disponibles sur le site internet

> www.gds-bretagne.fr

CONTACTEZ-NOUS !

contact@gds-bretagne.fr

02 99 87 36 36

www.gds-bretagne.fr



Section AVICOLE

MON OFFRE
SANTÉ 2025

PRÉVENTION

“JE PROTÈGE LA SANTÉ DE MON ÉLEVAGE”

Accompagnement Biosécurité

- > Mise en place et maîtrise de mesures de biosécurité en élevage.
- > Information sur le plan de biosécurité et aide à la réalisation.
- > Réalisation de l'audit-conseil en biosécurité, obligatoire depuis le 29/09/2021 (arrêté ministériel).



VEILLE

“JE SÉCURISE LA PERFORMANCE DE MON ÉLEVAGE”

Conseil personnalisé et objectif

- > Qualité d'eau (traitement, protection captage privé)
- > Maîtrise des insectes (mouches, ténébrions).
- > Nettoyage désinfection des bâtiments d'élevage.

Liste de produits homologués et fiches techniques

- > Selon les réglementations en vigueur.
- > Produits utilisables en Agriculture Biologique.



Réalisation d'audit Bien-être Animal



SOLUTION SANTÉ

“ J'AGIS EFFICACEMENT POUR MAÎTRISER LA MALADIE ”

Audit-conseil à la suite de problématiques en élevage

- > Amélioration de la qualité d'eau (Protection captage, traitement mis en place)
- > Séparation des ateliers Bovins/Volaille (**RISQUE SALMONELLES**)
- > Nettoyage-désinfection des bâtiments (Protocole, produits utilisés, matériel utilisé et réglage)

Expertise Intervention sur un élevage ou sur une zone géographique

- > Botulisme
- > Autres maladies virales ou bactériennes
- > Pathologies inter-espèces



ATELIERS MIXTES

NOUVEAU

“ JE LIMITE LA DIFFUSION DE SALMONELLES ENTRE MES ATELIERS ”

En partenariat avec INNOVAL, l'adhésion avicole vous permet la réalisation et prise en charge d'un :

Audit-conseil Biosécurité en élevage

- > Audit-conseil sur la séparation entre ateliers et les préconisations à mettre en place pour limiter le risque de diffusion salmonelles entre ateliers.

Accompagnement personnalisé

- > Dans la mise en place et maîtrise des leviers d'action mis en évidence lors de l'audit-conseil.

Prélèvement salmonelle

- > Réalisation d'un prélèvement salmonelle sur l'atelier bovin pour évaluer le risque de diffusion à l'atelier avicole



FORMATIONS

NOUVEAU

Des formations adaptées à vos besoins

- > La section avicole vous propose des formations et rencontres « bout de poulailler » sur toute la Bretagne.
- > Les thématiques sont demandées par les détenteurs
- > Exemples de formations proposées :
 - Comprendre et améliorer la qualité de l'eau de mon élevage
 - Salmonelles, botulisme, influenza ... : Comment limiter le risque de diffusion de maladies entre mes ateliers bovins/volailles ?
 - Nettoyage – Désinfection : Bien choisir et régler mon matériel pour optimiser mon protocole de Nettoyage
- Etc.

Prises en charge

- > GDS Bretagne prend en charge à 100% les frais d'inscription pour les adhérents de la section

